

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE REMIGNY

ARRÊTÉ DE NON OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE Dossier déposé complet le 20 Novembre 2023	Dossier n° DP 71369 23 E0017
Par : Monsieur Aurélien MERLE	
Demeurant à : 4 Cour de L'arc - 71150 REMIGNY	Surface de plancher autorisée : //
Pour : Agrandissement et remplacement de la porte de garage	Nb de bâtiments créés : // Nb de logements créés : //
Sur un terrain sis à : Cour De L'arc - 71150 REMIGNY	
Cadastré : B276	Destination : habitation

Le Maire,

- Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) révisé le 25/10/2022,

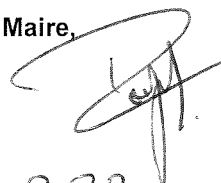
ARRETE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à REMIGNY, le

4/12/2023

Le Maire,



Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande : 20-11-2023

